



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

La couverture
sanitaire universelle :
donner la priorité
aux populations les
plus vulnérables





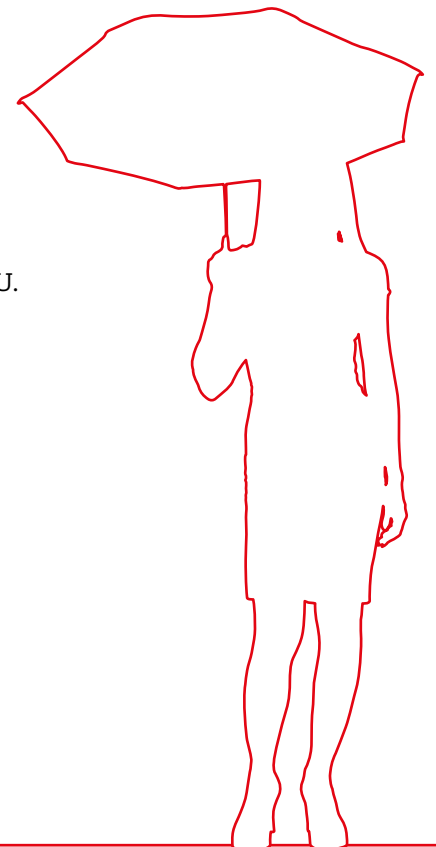
La couverture sanitaire universelle

La couverture sanitaire universelle consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux soins dont elle a besoin sans que cela entraîne de difficultés financières pour les usagers. En ratifiant officiellement les objectifs de développement durable en 2015, tous les pays de l'ONU se sont engagés à mettre en place la CSU d'ici 2030. Certains pays – généralement les pays à revenu élevé – ont déjà adopté un système de santé publique qui répond aux principales exigences d'une couverture de santé universelle. D'autres pays proposent cependant des soins de qualité médiocre et un accès limité aux services de santé, particulièrement pour les populations criminalisées et marginalisées telles que les travailleurSEs du sexe¹ et les autres populations clés.

Les difficultés de planification et de mise en œuvre et l'invisibilité des populations clés

En septembre 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est mise d'accord sur une importante déclaration politique concernant la CSU qui contient des dispositions importantes sur l'équité et la non-discrimination et promet de ne « laisser personne sur le côté de la route ». Cette déclaration aurait dû être une opportunité stratégique importante de collaborer avec les travailleurSEs du sexe pour garantir que les services de santé proposés sont réellement inclusifs et répondent à leurs besoins mais aussi de promouvoir l'abrogation des lois qui criminalisent et oppriment le travail du sexe. Cependant, le fait qu'elle n'ait fait aucune mention des populations clés dans le texte et la non reconnaissance par la déclaration de l'impact profond de la criminalisation des travailleurSEs du sexe et d'autres populations clés notamment sur l'accès à la santé ont suscité de profondes inquiétudes. Elle ne prévoit presque aucune disposition pour faciliter la participation des communautés au processus de mise en place de la CSU ; elle n'a pas su réaffirmer le droit à la santé comme un droit humain et elle ne contraint pas les gouvernements à prévoir une somme spécifique pour la CSU.

... le fait qu'elle n'ait fait aucune mention des populations clés dans le texte et la non reconnaissance par la déclaration de l'impact profond de la criminalisation des travailleurSEs du sexe et d'autres populations clés notamment sur l'accès à la santé ont suscité de profondes inquiétudes.



¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



Les implications de la CSU pour les travailleurSEs du sexe

Afin de mieux comprendre les implications de la CSU pour les travailleurSEs du sexe, des travaux de recherche ont été menés concernant les expériences actuelles des travailleurSEs du sexe de la CSU dans leur pays. Les résultats de la consultation sont décrits dans le document d'information qui accompagne ce guide communautaire.

Dans l'ensemble, la recherche montre que **les travailleurSEs du sexe ont signalé un manque de concertation et de contact avec les travailleurSEs du sexe pendant la mise en œuvre de la CSU**, ce qui signifie que les travailleurSEs du sexe ignorent souvent l'existence de la CSU dans leur pays et ne sont pas assez informés. Cela ressort de façon évidente non seulement dans le fonctionnement des systèmes de santé qui, malgré les efforts fournis pour proposer des soins bon marché et équitables, **continuent de stigmatiser et de discriminer les travailleurSEs du sexe et les populations clés** mais aussi parce que **les travailleurSEs du sexe ont le sentiment qu'il leur est impossible de résoudre ces difficultés ou de changer les choses**. Les travailleurSEs du sexe racontent aussi avoir été **maltraités, ne pas avoir confiance en les professionnels de santé et avoir été forcés de faire des choix stratégiques pour contourner le système de santé publique**. En conséquence, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe sont d'accord avec le concept de CSU mais ont du mal à imaginer comment elle pourrait, en réalité, leur fournir un meilleur accès à la santé sans les stigmatiser encore davantage.

Les travailleurSEs du sexe ont clairement exprimé que la criminalisation a un impact sur leur accès aux soins de santé, que la CSU ait été mise en œuvre ou non. Dans les pays où **le travail du sexe est criminalisé, les travailleurSEs du sexe ont signalé qu'elles/ils avaient moins l'opportunité de participer aux discussions sur la CSU** ce qui continue de freiner leur accès à la santé. Les travailleurSEs du sexe ont aussi signalé des problèmes techniques, tels que l'introduction de l'assurance maladie comme mécanisme clé de la CSU, ont créé des obstacles supplémentaires à l'accès aux soins. Les travailleurSEs du sexe migrantEs rencontrent également **des problèmes pour obtenir les papiers** dont elles/ils ont besoin ; certainEs ne savent pas si ou comment elles/ils sont inclusES dans la CSU.

Bien que plusieurs organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe aient milité et réussi à faire pression pour être mieux représentées, les travailleurSEs du sexe ont généralement indiqué qu'elles/ils avaient eu une expérience plutôt négative de la CSU. **Les travailleurSEs du sexe savent bien que la CSU représente une opportunité et qu'elle pourrait leur être bénéfique si, et seulement si, elle est conçue et mise en œuvre en tenant compte de leurs besoins et que les travailleurSEs du sexe ont la possibilité d'y participer de façon significative**. Cela dit, les travailleurSEs du sexe continuent d'affirmer qu'on ne les écoute **toujours pas** et qu'elles/ils sont toujours confrontés à la violence et à la stigmatisation au sein du système de santé, ce qui nous amène à la question suivante : *comment et quand est-ce que leurs revendications seront entendues ?*

... les travailleurSEs du sexe continuent d'affirmer qu'on ne les écoute toujours pas et qu'elles/ils sont toujours confrontés à la violence et à la stigmatisation au sein du système de santé, ce qui nous amène à la question suivante : comment et quand est-ce que leurs revendications seront entendues ?





La CSU ne pourra pas être un succès sans la reconnaissance des déterminants juridiques, politiques et sociaux de la santé et sans un accès équitable à la santé. Il est **primordial que la CSU adopte une approche respectueuse des droits humains** qui garantit pour touTEs un accès équitable aux services de santé et qui tient compte des revendications et des besoins de celles et ceux qui sont le plus souvent mal desserviEs. Les travailleurSEs du sexe et les autres populations clés ont besoin de toute urgence que leurs alliés à l'ONU, au gouvernement et dans l'ensemble de la société civile, **prennent la parole haut et fort et revendiquent, comme dans la Déclaration politique que « soit donnée la priorité aux populations les plus vulnérables et les plus marginalisées »** lors des négociations portant sur la CSU et lors de sa mise en œuvre.

Les recommandations :

Aux organisations de défense des droits humains et du droit à la santé et aux gouvernements

Les recommandations suivantes doivent être intégrées à tous les documents et cadres à portée nationale et internationale d'ici la réunion de haut niveau sur la CSU prévue pour 2023 :

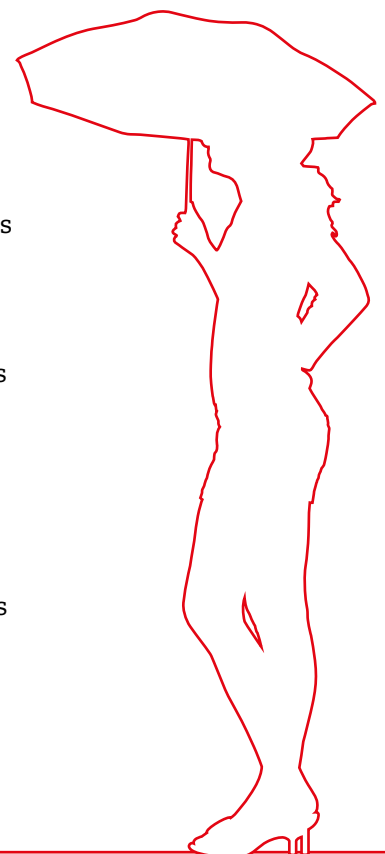
- Se réengager, de façon publique, pour décriminaliser, d'une part, les travailleurSEs du sexe et les autres populations clés et, d'autre part, l'exposition au VIH, la non-divulgaration de la séropositivité et la transmission du virus
- Réaffirmer que les obstacles juridiques et structurels à la santé, y compris les lois, les pratiques et les politiques punitives, la violence, les préjugés et la discrimination, doivent être reconnus et éliminés dans une approche qui respecte les droits humains, faute de quoi la CSU ne sera pas un succès

- S'engager à investir dans les services de santé dirigés par les travailleurSEs du sexe et d'autres populations clés, notamment en apportant un soutien technique et financier et en renforçant les capacités de ces services
- Il faut que des services essentiels de lutte contre le VIH et pour la santé reproductive et sexuelle soient inclus dans la CSU, notamment des services de prévention et des services dirigés par la communauté, avec une attention particulière portée aux services de lutte contre le VIH conçus par et pour les populations clés et les personnes vivant avec le VIH
- L'engagement que les travailleurSEs du sexe et les autres populations clés pourront participer de façon significative à la planification de la politique nationale de santé, aux discussions portant sur les services inclus dans la CSU et au suivi de la CSU afin de garantir que les gouvernements rendent des comptes.

Aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

- Renseignez-vous sur la CSU et promouvez l'inclusion des travailleurSEs du sexe
- Participez aux processus de planification de la CSU et assurez-vous que les travailleurSEs du sexe sont représentéEs et participent de façon significative à ces forums
- Unissez vos forces à celles d'autres groupes de la société civile, au niveau local et international, pour défendre un accès équitable à la santé et une approche de la CSU respectueuse des droits humains ; assurez-vous aussi que les revendications et les demandes des travailleurSEs du sexe sont prises en compte.

Il est primordial que la CSU adopte une approche respectueuse des droits humains qui garantit pour touTEs un accès équitable aux services de santé et qui tient compte des revendications et des besoins de celles et ceux qui sont le plus souvent mal desserviEs.



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe travaille avec des consultants régionaux, des consultants mondiaux et des informateurs clés nationaux dans le cadre de la stratégie qu'il adopte pour garantir que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soient entendues.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



nswp Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel


Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road, Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations

 **ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

NSWP est partenaire de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.

